Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 35 (1943)

Heft: 6

Artikel: Le développement et l'importance de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation

Autor: Maire, Maurice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384354

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le développement et l'importance de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation.

Par *Maurice Maire,*
président de la commission administrative de l'U. S. C.

Comme l'a dit avec raison un historien, les coopératives ne sont pas sorties tout armées du cerveau d'un savant ou d'un économiste comme Minerve de la cuisse de Jupiter, mais elles sont nées du peuple. Dans notre pays, l'idée coopérative se confond avec notre tradition historique. Comme on le sait, la Confédération est issue d'anciennes institutions coopératives.

Le mouvement coopératif moderne

a près de cent ans. La première coopérative a vu le jour à Rochedale (Grande-Bretagne), en 1844. L'an prochain, les coopérateurs du monde entier fêteront ce mémorable anniversaire.

Dans notre pays, c'est à Fontainemelon que la première coopérative a été créée, en 1851; d'autres ont été fondées successivement à Horgen, en 1852, à Unterwasser, en 1853, à Dombresson, en 1856, à Olten, en 1862, à Netstal et à Schwanden, en 1864. Toutes ces organisations, de même que la plupart des sociétés coopératives de consommation qui ont été constituées par la suite, tant chez nous qu'à l'étranger, sont nées en temps de crise économique, sous l'empire de la nécessité.

La structure du mouvement coopératif suisse est démocratique. Les membres adhèrent de plein gré à la coopérative; ils en désignent les organes dirigeants. Les coopératives affiliées à l'U. S. C. ne sont pas des succursales, comme on le croit trop souvent, mais des sociétés indépendantes (qui ont cependant certaines obligations à l'égard de l'organisation centrale).

A la fin de 1942, 546 sociétés groupant 443,000 membres étaient affiliées à l'U. S. C. En 1941, leur chiffre d'affaires a atteint 373 millions de francs. C'est la Société coopérative de consommation des deux Bâle qui accuse le plus gros chiffre d'affaires (64,326,403 francs) et celle de Birgisch, dans le Haut-Valais qui enregistre le plus faible (16,991 francs). Au cours de la même année, les ristournes et les rabais accordés par les coopératives ont atteint 22,5 millions de francs et 496,4 millions de francs au total depuis leur fondation. Ce chiffre souligne, sans que de plus amples commentaires soient nécessaires, l'importance sociale de la ristourne.

Le développement de l'U. S. C.

Le mouvement coopératif s'étant développé dès le début d'une manière réjouissante, la nécessité d'une organisation centrale se

fit rapidement sentir. Mais, l'idée n'étant probablement pas assez mûre, diverses tentatives échouèrent. Celle du 11 janvier 1890 réussit. Ce jour-là, les délégués de vingt-sept sociétés réunis à Olten décidèrent de constituer une Union suisse des sociétés coopératives de consommation. Cette organisation devait assumer en quelque sorte le rôle de « centrale de clearing » des expériences faites par les diverses sociétés, représenter les intérêts communs devant les autorités et permettre une propagande commune. Après quelques années, les sociétés affiliées se rendirent compte de la nécessité d'effectuer les achats en commun, ce qui avait déjà été envisagé lors de la création de l'U. S. C.

La Société coopérative des deux Bâle ayant accordé un crédit de 3000 francs, l'U. S. C. commença dès le 15 septembre 1892 à fonctionner comme centrale d'achat. Malgré le boycott des grossistes bâlois, la jeune institution fut en mesure, dès le début, de livrer la plupart des articles et denrées à des prix avantageux. A l'expiration de la première année d'activité, le chiffre d'affaires de l'Union — à laquelle cinquante-deux sociétés s'étaient ralliées — atteignait fr. 43,613.80, résultat encore bien modeste si on le compare à ceux d'aujourd'hui.

Depuis lors, les transactions n'ont cessé d'augmenter; en 1895, l'U. S. C. avait déjà dépassé le premier million. Le bénéfice net s'inscrivait à fr. 9,808.50. En 1906, après treize ans d'activité, le chiffre d'affaires de l'organisation centrale atteignait déjà 10 millions de francs et le bénéfice net 98,000 francs. A la fin du dernier exercice d'activité qui a précédé la première guerre mondiale, c'est-à-dire vingt ans après la centralisation des services d'achats, le chiffre d'affaires s'inscrivait à 44,4 millions de francs. A la fin de 1913, l'U. S. C. disposait déjà d'un fonds de réserve de 220,000 francs.

Pendant les années de guerre et d'après-guerre, l'augmentation du chiffre d'affaires — en raison de la forte hausse des prix — se poursuivit à un rythme plus rapide que de coutume. Le maximum fut obtenu en 1920 avec 172 millions de francs. Il tomba à 118 millions au cours des deux années suivantes pour remonter progressivement par la suite. Le recul de 1921 et 1922 est dû uniquement à la baisse des prix, le volume des ventes n'ayant cessé de s'accroître.

En 1935, le maximum de 1920 fut dépassé avec 177 millions de francs. En 1942, le chiffre d'affaires a totalisé 263 millions de francs, soit plus d'un quart de milliard.

Les tâches de l'U. S. C.

L'une des principales tâches de l'U. S. C. est d'éliminer les intermédiaires et, par une organisation rationnelle, de faire bénéficier les sociétés affiliées des prix les plus bas.

Le mouvement coopératif s'efforce de livrer aux meilleures conditions, tant en ce qui concerne les prix que la qualité. La

marque « Co-op » garantit une qualité de premier choix et un prix avantageux, qu'il s'agisse de chocolat, de pâtes alimentaires, de savon, de produits de lessive, etc.

La centrale d'achat met à la disposition des sociétaires affiliés tous les articles de consommation courante, notamment les denrées alimentaires, les boissons et tabacs, les articles de ménage, les chaussures, un grand nombre de produits manufacturés et les combustibles.

L'U. S. C. a ouvert un laboratoire où elle fait procéder, sous la direction d'un chimiste diplômé, au contrôle de toutes les marchandises qui lui sont offertes.

L'U. S. C. doit être à même de satisfaire les besoins les plus divers, ceux des grandes coopératives urbaines ayant un grand nombre de succursales comme ceux des petites sociétés rurales n'exploitant qu'un seul magasin. Selon les circonstances, l'importance des commandes, les articles et les qualités, l'U. S. C. fonctionne soit comme grossiste, soit comme intermédiaire, soit encore comme producteur. En temps normal, l'U. S. C. est le plus gros importateur des articles dont elle assume la distribution. Elle est également le plus gros acheteur de produits manufacturés et agricoles suisses.

En 1942, les sociétés affiliées ont acheté les quantités suivantes de produits agricoles par l'intermédiaire de l'U. S. C.:

Pommes de terre . . .	32,288,713	kilos
Fruits	10,560,765	»
Légumes frais	6,671,738	»
Œufs du pays	6,664,025	pièces
Vins suisses	1,517,747	litres

Comme on le voit, l'U. S. C. et ses sociétés distribuent entre leurs membres une grande partie de la production agricole et industrielle du pays. Directement et indirectement, le mouvement coopératif assure du travail à de nombreux salariés.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'importance de l'U. S. C. comme agent de distribution: En 1938, la vente du sucre a atteint près de 36 millions de kilos, soit 120,000 kilos par jour; la même année, les achats de charbon ont atteint 200,000 tonnes, c'est-à-dire 67 wagons de 10 tonnes par jour ouvrable. On peut donc dire qu'en temps normal l'U. S. C. répartit chaque jour deux trains de charbon entre les consommateurs.

Les exploitations agricoles.

L'U. S. C. possède diverses exploitations agricoles, les unes cultivées en régie, les autres louées à un fermier (c'est notamment le cas à Pfyn — Thurgovie —, Sempach, dans le Jura et dans le Tessin).

Les entrepôts.

Afin d'être à même de procéder rationnellement et rapidement à la distribution des marchandises, l'U. S. C. a fait construire de vastes entrepôts à Pratteln, Morges, Wülflingen et Lugano. Selon les besoins, les sociétés affiliées louent de temps à autre des entrepôts privés. A Pratteln, l'U. S. C. dispose de diverses installations industrielles pour rôtir et empaqueter le café, pour mélanger le thé, pour la mouture du maïs et des épices, la fabrication des levures et des poudres pour poudings. A Pratteln également, l'U. S. C. a construit de grandes caves pour le vin et le fromage, de même qu'un entrepôt spécial pour les articles de ménage et un grand garage avec atelier de réparation. A Bienne et à Zurich, l'U. S. C. possède des entrepôts destinés aux produits agricoles.

Les quatre entrepôts de Pratteln, Wülflingen, Morges et Lugano disposent de vingt-quatre camions, de quatorze remorques et de trois voitures de livraison.

Bien qu'en temps normal l'U. S. C. transporte beaucoup de marchandises par automobile, elle n'en est pas moins un excellent client des C. F. F. En 1937 — la dernière année pour laquelle nous ayons fait une statistique de ce genre — l'U. S. C. a expédié les quantités suivantes par chemin de fer:

	kg		Wagons de 10 t
Denrées alimentaires	118,162,876	ou	11,816
Produits agricoles	31,417,006	»	3,141
Articles de consommation courante	13,785,309	»	1,378
Objets manufacturés	1,140,000	»	114
Combustibles	217,753,931	»	21,775
	382,259,118	ou	38,224

Coopératives de production.

Afin d'approvisionner dans les meilleures conditions possibles les sociétés affiliées et leurs membres, l'U. S. C. a créé des coopératives de production: les moulins coopératifs de Zurich et de Rivaz, la fabrique de chaussures Co-op à Bâle, la fabrique de cigares de Menziken et une petite fabrique de pâtes alimentaires à Noiraigue. En 1942, ces diverses entreprises ont réalisé les chiffres d'affaires suivants:

Minoterie coopérative de Zurich	Fr.	15,039,791.89
Minoterie coopérative du Léman, Rivaz . .	»	3,091,770.10
Chaussures Co-op, Bâle	»	11,998,628.87
Fabrique de cigares de Menziken	»	387,140.—
Fabrique de pâtes alimentaires de Noiraigue	»	59,800.—

Deux de ces entreprises ont été créées pour affirmer le droit à l'existence des coopératives. Les boulangeries coopératives ayant été boycottées par les fournisseurs, l'U. S. C. décida d'exploiter elle-

même une minoterie; telle est l'origine de celle de Zurich. Quant à la fabrique de chaussures « Co-op », elle a été fondée afin de parer au boycott prononcé par les fabriques suisses de chaussures. Elle fournit des chaussures de bonne qualité et à bon marché. Les deux minoteries contribuent, par leur concurrence, à maintenir aussi bas que possible le prix de la farine et, indirectement, celui du pain.

Afin de remplir plus efficacement les tâches qui lui incombent, l'U. S. C. a acheté une partie des actions de diverses entreprises privées, notamment de la Bell S. A. (fabrique de saucisses et de charcuterie) et de la S. A. Ferd. Steiner, vins en gros à Barcelone et Valence.

De plus, l'U. S. C. a créé diverses institutions coopératives remplissant des fonctions spéciales:

La *caisse d'assurance de l'Union suisse des coopératives de consommation,* dont l'objet est de verser des rentes — invalidité, vieillesse et survivants — au personnel de l'U. S. C. et des sociétés affiliées;

la *Banque centrale coopérative,* l'institut financier du mouvement coopératif suisse;

la *Société coopérative d'assurance-vie « Co-op »* (ces deux coopératives ont été créées avec la participation financière des syndicats);

la *Coopérative de l'ameublement à Bâle,* avec succursales à Zurich et à Bienne, qui livre des meubles de bonne qualité et à bon marché;

la *Société coopérative suisse pour la culture maraîchère* à Chiètres. Elle a été créée au cours de la dernière guerre afin de rendre à la culture les terrains marécageux du Seeland;

les *Entrepôts et la Société de navigation « Saint-Jean »* à Bâle. Cette entreprise exploite des entrepôts et des installations portuaires.

La situation financière.

La situation financière de l'U. S. C. s'est consolidée au fur et à mesure de l'augmentation du chiffre d'affaires. Dès le début, les organes de l'U. S. C. ont constitué un fonds de réserve auquel ont été adjoints successivement des fonds spéciaux. Le premier et très modeste versement a été effectué en 1894; en 1942, le fonds atteignait 12,500,000 francs; mentionnons aussi le fonds spécial de 1,600,000 francs pour la propagande et le développement de la production. Si l'on tient compte des parts sociales, l'U. S. C. dispose actuellement d'un capital de 15,800,000 francs.

L'amortissement régulier des immeubles, des installations et de la propriété foncière a contribué à consolider la situation financière de l'U. S. C. A la fin de 1942, les immeubles figurent dans

l'inventaire pour une valeur de 4,125,000 francs, soit le 42,3 % de leur valeur initiale. De même, les autres articles du bilan font l'objet des estimations les plus prudentes. Les marchandises ont été portées en compte de manière à réduire les pertes au minimum au cas d'une baisse des prix. Bien que la consolidation financière de l'U. S. C. ne puisse être un but en soi, il importe de rappeler que plus cette situation financière est saine, et mieux l'organisme central est à même de rendre les services que les sociétés affiliées et les consommateurs en attendent.

L'éducation coopérative.

L'Union suisse des coopératives de consommation n'a pas seulement des tâches matérielles à remplir, mais aussi des tâches spirituelles. Dès le début, elle n'a cessé d'attacher la plus grande importance à l'éducation. Elle veut que ses membres deviennent des citoyens conscients des devoirs sociaux de l'acheteur.

Un département spécial de l'U. S. C. se consacre à la propagande; il édicte les journaux et revues de l'U. S. C.:

	Tirage hebdomadaire
Das Genossenschaftliche Volksblatt .	321,600 ex.
La Coopération	75,400 »
La Cooperazione	14,800 »
Der Schweiz. Konsum-Verein . . .	5,600 »
Le Coopérateur suisse	1,970 »

Ce département organise également des conférences, des représentations cinématographiques, édite des brochures et des affiches, organise des cours d'enseignement ménager.

Mentionnons aussi à la place d'honneur les « cercles d'étude », composés de 10 à 12 membres; ces groupes, constitués sous le patronage des sociétés affiliées et de l'U. S. C., étudient les problèmes coopératifs et économiques.

Le séminaire coopératif.

Cet institut, fondation du Dr B. Jæggi, joue un rôle considérable. Il a pour objet de former, théoriquement et pratiquement, toutes les personnes qui se sentent appelées à servir d'une manière ou de l'autre le mouvement coopératif. Les cours, qui varient selon les besoins du mouvement, ont lieu toute l'année.

Les coopératives d'habitation.

Parmi les autres fondations, mentionnons la *Coopérative d'habitation de Freidorf.* Elle a été créée après la dernière guerre, d'une part pour atténuer la crise du logement qui sévissait alors à Bâle et, de l'autre, afin de mettre plus largement en pratique les principes coopératifs. L' U. S. C. mit à disposition une somme de 7,5 millions de francs, disponible ensuite de l'élimination des risques de guerre. Avec l'autorisation du fisc — auquel cette somme

aurait dû revenir en grande partie — l'U. S. C. la consacra à la construction de cent cinquante maisons (entre Saint-Jacob et Muttenz), d'un bâtiment coopératif avec classes d'école, salles de conférence et de cours et magasin de vente. Chaque ménage dispose d'un grand jardin. De cette manière, l'U. S. C. a mis à la disposition de son personnel des logements sains à un prix avantageux. Les bénéfices nets de la colonie sont versés à la « Fondation pour le développement des coopératives d'habitation », dont le capital atteignait 1,243,734 francs à la fin de 1942. Ce fonds doit permettre, dès que les moyens accumulés seront suffisants, de construire d'autres colonies coopératives dont le rendement, à son tour, doit être affecté au même but.

Les maisons de vacances.

L'U. S. C. et les sociétés affiliées n'entendent pas se borner à fournir à leurs membres des denrées alimentaires et des articles de consommation courante à bon marché. Elles s'efforcent de leur être utiles d'autre manière. C'est pourquoi l'U. S. C. a ouvert deux maisons de vacances, l'une à Jongny près de Vevey et l'autre à Weggis sur le lac des Quatre-Cantons. Chacune des sociétés membres a le droit d'offrir à un membre au moins une semaine de vacances gratuites dans l'un de ces établissements. Le nombre des places gratuites augmente proportionnellement aux achats effectués auprès de l'U. S. C. Les sociétés ont été invitées à donner la préférence aux consommateurs auxquels leurs moyens ne permettent pas de faire un séjour de vacances. Dans la mesure où il reste des places libres, les consommateurs sont autorisés à séjourner, à un prix modique, dans ces maisons de vacances.

Vente de pommes de terre à prix réduits.

Pour parer dans la mesure du possible aux conséquences du renchérissement, l'U. S. C. et les sociétés affiliées, en 1941 et 1942, ont vendu des pommes de terre à un prix réduit de 4 francs par quintal. Cette décision, dont la portée sociale n'est pas négligeable, a coûté à l'U. S. C. et aux sociétés affiliées plus de 400,000 francs en 1941 et plus de 600,000 francs en 1942.

La prévoyance sociale.

Mais le mouvement coopératif n'entend pas faire bénéficier uniquement les consommateurs du bienfait de la solidarité. Les sociétés coopératives de consommation, les coopératives de production et l'U. S. C. ont versé des sommes considérables à la Croix-Rouge et au Don national.

De plus, l'U. S. C. et les sociétés coopératives ont créé l'œuvre de parrainage « Co-op » en faveur de la population des régions de montagne. Cette nouvelle organisation a pour objet de venir en aide aux petits paysans montagnards, dans une situation précaire, comme on le sait. Il ne s'agit pas de leur accorder d'humiliantes

aumônes, mais de contribuer, en appliquant le principe même de la coopération, à créer de nouvelles possibilités de gain, notamment en développant les cultures et l'élevage du bétail, en encourageant le travail à domicile, etc. Bien que ce parrainage ne fonctionne que depuis 1942, il a déjà permis de réaliser maints progrès dans les communes de Ferrera (Grisons), Golzern et Bristen (Uri) et Habkern (Oberland bernois).

Prévoyance en faveur du personnel.

Les prestations sociales de l'U. S. C. en faveur de son personnel méritent d'être mentionnées en passant. Du moment que le mouvement coopératif entend être utile à ses membres et améliorer leur situation sociale, il a le devoir de garantir à ceux qui le servent des conditions d'existence dignes. D'une manière générale, les salaires de base sont plus élevés que dans les entreprises de l'économie privée. Les taux de rémunération actuellement en vigueur ont été fixés en 1922, c'est-à-dire au moment où le coût de la vie était le plus élevé. L'U. S. C. n'a pas suivi l'exemple de la Confédération, des cantons, des communes, des banques, du commerce et de l'industrie; elle n'a pas réduit les traitements et salaires de son personnel pendant la période de crise. Pour parer aux effets de la hausse du coût de la vie intervenue depuis la guerre, l'U. S. C. complète ces salaires par des allocations de renchérissement. De plus, les augmentations statutaires continuent d'être accordées aux fonctionnaires et employés qui n'ont pas encore atteint le maximum.

Nous avons déjà dit que le personnel de l'U. S. C. est assuré contre les conséquences de l'invalidité et de la vieillesse; ses survivants sont également assurés. Rappelons que cette caisse, la première de ce genre en Suisse, a été créée en 1909.

Disons encore que la réglementation relative aux vacances et au payement du salaire en cas de maladie, d'accident et de service militaire ne laisse rien à désirer. Les organisations syndicales auquel notre personnel est affilié se plaisent à le reconnaître.

L'U. S. C. ne s'efforce pas seulement de mettre à la disposition de la population des marchandises de bonne qualité aux prix les plus avantageux, mais elle tend encore à freiner autant que possible le coût de la vie en défendant les intérêts des consommateurs en matière fiscale. C'est ainsi que l'U. S. C. s'est prononcée contre l'introduction de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Si son intervention n'a pu éviter le nouvel impôt, elle a toutefois contribué à en alléger les charges, notamment en ce qui concerne les articles les plus importants. Les principales denrées alimentaires ont été exonérées.

L'activité de l'U. S. C. dans le cadre de l'économie de guerre.

La guerre a placé l'U. S. C. et les sociétés affiliées en face de tâches nouvelles. Dès 1938, alors que la situation mondiale se fai-

sait menaçante, l'U. S. C. a collaboré à l'organisation de notre régime d'économie de guerre.

« L'Office central pour le développement et la défense d'une économie saine », dont l'U. S. C. fait partie, a étudié les projets d'organisation de l'économie de guerre élaborés par les organes de la Confédération. L'U. S. C. est membre de plusieurs syndicats de guerre, notamment de la « Cibaria » (Office central suisse des importateurs de denrées alimentaires), de l'« Ova » (Syndicat pour l'importation et la distribution des œufs), de la Coopérative suisse pour l'importation des pommes de terre, du syndicat des savons et produits de lessive.

Les coopératives ne se sont pas dérobées un instant à la mission qui leur incombe d'aider l'Etat à remplir les tâches difficiles que la guerre lui impose. Certes, nous aurions eu à maintes reprises l'occasion de critiquer publiquement telle ou telle décision que nous considérions comme une erreur. Nous y avons renoncé parce que nous sommes convaincus que les offices de l'économie de guerre font tout leur possible et que leur activité, d'une manière générale, est satisfaisante. Après quatre ans de guerre, le niveau élevé de la production et la situation relativement favorable de notre approvisionnement le démontrent suffisamment.

En prévision du nouveau conflit mondial, la Suisse a accumulé des réserves considérables de matières premières et de denrées alimentaires. Comme on le sait, la Confédération avait obligé les importateurs à constituer des stocks. L'U. S. C. ne s'est pas limitée aux contingents imposés. Au début de la guerre, elle disposait des réserves suivantes:

Sucre	12,800,000	kilos
Riz	1,400,000	»
Café	1,390,000	»
Huiles comestibles .	1,360,000	»

L'U. S. C. et ses sociétés affiliées ont donc toujours été en mesure d'honorer immédiatement les titres de rationnement.

Il va sans dire que l'U. S. C. a poursuivi ses importations dans la mesure où la guerre le permettait. Elle est parvenue à importer d'importantes quantités de marchandises, mais en endossant des risques considérables. Par exemple, l'U. S. C. a affrété un cargo pour assurer le transport de 8000 tonnes d'anthracite d'Indochine; cette opération impliquait un risque d'un million de francs. De même, l'U. S. C. a acheté à l'étranger de grosses quantités de sucre, de café, de thé, de riz, d'huile, etc., et en les payant d'avance, sans savoir si elle aurait la possibilité de les importer. Par moment, les risques courus ont totalisé jusqu'à 6 millions de francs.

L'extension des cultures.

La guerre, on le sait, a fortement réduit nos possibilités d'importation. Le ravitaillement du pays est devenu difficile; par-

fois même, il donne lieu à de graves inquiétudes. Seul un accroissement de la production agricole suisse peut compenser autant que faire se peut le recul des arrivages de denrées alimentaires étrangères. L'U. S. C. l'a compris sans tarder et elle a pris immédiatement les mesures nécessitées par l'extension des cultures.

Elle a chargé la Société coopérative pour la culture maraîchère, à Chiètres, d'acheter des terrains en friche et de les mettre en état de culture. Cette société a donc acquis à Illarsaz (près de Monthey, dans la plaine du Rhône) 2 millions de mètres carrés de terrain qui ont été immédiatement draîné et labouré.

Afin d'encourager efficacement l'extension des cultures, l'U. S. C., sous la devise: « Extension des cultures ou famine », a organisé une exposition itinérante. Ouverte le 28 mars 1942 à Bâle, elle a été transportée par la suite à Zurich, Lucerne, Berne, Aarau, Baden, Winterthour, Glaris, Genève, Lausanne et Soleure. A Lugano elle a eu lieu en même temps que la « Fiera svizzera »; à Glaris, l'ouverture a concordé avec celle de l'exposition de l'Union glaronaise des paysans. Le nombre des visiteurs a atteint le chiffre imposant de 270,000. Partout cette manifestation a soulevé l'intérêt du public et des autorités. Les gouvernements cantonaux ont tenu à se faire représenter aux diverses cérémonies d'ouverture.

En outre, l'U. S. C. et les sociétés affiliées ont invité les membres à participer personnellement à l'extension des cultures. Nombre de sociétés ont organisé des cultures collectives. Notre propagande a convaincu bien des personnes de la nécessité d'aider personnellement les paysans et les paysannes; de leur côté, ces derniers ont renoncé à leur méfiance initiale et ils s'en sont bien trouvés. D'une manière générale, les citadins qui ont répondu à l'appel des autorités ont été satisfaits de la manière dont ils ont été accueillis par les producteurs agricoles. Dans maintes localités, les coopératrices se sont groupées pour laver et raccommoder le linge des paysannes surchargées de travail.

La Coopérative « Guillaume Tell » pour l'extension des cultures mérite également d'être signalée. L'U. S. C. en a facilité la constitution par une participation de 200,000 francs. Cette coopérative a avant tout pour objet d'assainir les terrains du canton d'Uri rendus impropres à la culture par des exercices de brouillard artificiel de l'armée. Il s'agit de 1200 à 1500 hectares. Les travaux ont commencé en 1942. Les parrainages dont nous avons parlé plus haut contribuent également à l'extension des cultures et particulièrement à la production des semenceaux de pommes de terre.

Les tâches de l'après-guerre.

L'U. S. C. doit aborder dès maintenant l'étude des problèmes de l'après-guerre. Il est souhaitable que les prix, dès que les circonstances le permettront, soient ramenés à un niveau normal. Dès maintenant, l'U. S. C. fait en sorte que les réserves puissent être liquidées rapidement et remplacées par des marchandises meilleur

marché. Elle recommande aux sociétés affiliées de faire de même. Dans tous les cas, la Suisse qui, à l'issue de la première guerre, a perdu le contact avec l'économie mondiale, doit se garder de répéter cette erreur, sans quoi elle sera obligée, une fois de plus, de procéder à une nouvelle dévaluation avec toutes les conséquences néfastes qu'une telle opération implique. Après la guerre, la Suisse ne doit pas redevenir un îlot de vie chère. Elle doit s'adapter sans tarder aux prix internationaux si elle veut être en mesure de poursuivre et de développer ses exportations. Si nous y parvenons, nous éviterons un grave danger: le chômage, tout en développant d'une manière réjouissante notre activité économique. Quoi qu'il en soit, nous n'ignorons pas que les problèmes de l'après-guerre ne laisseront pas d'impliquer de lourdes responsabilités au mouvement coopératif.

Economie politique.

Mesures d'économie de guerre prises par la Confédération au cours du premier trimestre 1943.

Abréviations: CF = Conseil fédéral
ACF = Arrêté du Conseil fédéral
DEP = Département fédéral de l'économie publique
OGIT = Office de guerre pour l'industrie et le travail
OGA = Office de guerre pour l'alimentation

4 janvier 1943. Vu l'ordonnance du DEP du 18 février 1941, l'OGIT édicte une ordonnance concernant le ramassage obligatoire par les personnes et entreprises qui récupèrent les huiles usagées.

7 janvier 1943. Un ACF règle les allocations de renchérissement au personnel de la Confédération pour l'année 1943 et des allocations de renchérissement aux bénéficiaires des deux caisses d'assurance du personnel fédéral.

Le DEP ordonne la création d'une caisse de compensation des prix des engrais chimiques auprès du Service fédéral du contrôle des prix. Son but est d'établir des prix uniformes pour les matières premières contenues dans les engrais chimiques.

L'OGIT stipule que les entreprises industrielles et artisanales peuvent employer autant d'énergie électrique en janvier 1943 qu'en octobre 1942. La même atténuation des restrictions imposées concerne les exploitations artisanales reliées à un ménage; installations centrales pour l'approvisionnement d'habitations en eau chaude.

8 janvier 1943. Une ordonnance du DEP contient des indications sur la tenue et la reddition des comptes des caisses d'assurance-chômage. Les caisses d'assurance-chômage doivent organiser leur service de caisse et de comptabilité de façon qu'elles puissent, à la fin de l'exercice annuel, déterminer sans délai les résultats nécessaires à l'établissement du compte d'exploitation et du bilan.